



**Association pour la sécurité à la ferme**  
**Mars 2000**  
**Protection des yeux**

## Protection des yeux

**Animateur :** *Le script suivant peut être utilisé pour présenter une séance de formation de dix à quinze minutes aux employés. Vous pouvez utiliser des lunettes de protection, des lunettes à coques, des écrans faciaux, des casques de soudeur, etc. comme accessoires afin de montrer les différents types de dispositifs de protection des yeux.*

*Ce texte met l'accent sur des points importants visant à protéger les yeux. Nous vous suggérons de ne pas vous éloigner du sujet. Bien sûr, vous devrez vous préparer à répondre aux questions des participants.*

### POINTS À SOULIGNER :

- **De nombreuses activités agricoles posent un risque pour les yeux.**
- **Il faut toujours porter le type de protection approprié à la tâche.**
- **Il ne faut jamais tenir la vue pour acquis.**

#### **Les yeux sont irremplaçables**

Essayons d'imaginer la vie sans la vue. Il suffit de fermer les yeux et d'essayer de marcher sur une distance de 50 pieds. Songeons maintenant à ce que la vie serait sans ce sens des plus précieux.

Les yeux *sont* extrêmement sensibles. Ils doivent être protégés contre les impacts, les produits chimiques, la poussière, les paillettes ainsi que de nombreux autres dangers inhérents au milieu agricole.

Il faut toujours porter un dispositif de protection des yeux pour la peinture par pulvérisation, le broyage, le perçage, le soudage, le sciage, le travail dans un environnement poussiéreux ou la manipulation de produits chimiques. Il faut prendre l'habitude de porter des lunettes de protection ou des lunettes à coques lorsque vient le temps d'utiliser des outils manuels ou motorisés.

Il existe plusieurs types de dispositifs de protection des yeux :

#### **Lunettes de protection**

Les lunettes et les lunettes de soleil offrent uniquement une protection frontale. Les travailleurs qui portent des lunettes devraient s'assurer que les lentilles résistent aux chocs. Les lunettes de protection comportent des lentilles plus lourdes en mesure de résister à davantage de chocs que les lentilles ordinaires.

#### **Lunettes à coques**

Les lunettes à coques en plastique protègent les yeux contre les chocs frontaux et latéraux. Les lunettes à coques sans orifices de ventilation et les lunettes anti-éclaboussures offrent également une protection contre les vapeurs et les liquides chimiques.

Il faut toujours porter des lunettes à coques lorsqu'on utilise des outils ou des surfaces en métal durci. Celles-ci protègent les yeux contre les éclats métalliques.

**Les écrans faciaux** protègent le visage contre les éclaboussures, la poussière et les paillettes. Toutefois, les modèles standard offrent très peu de protection contre les chocs.

Si une protection contre les chocs est requise, il est recommandé de porter des lunettes de protection ou des lunettes à coques sous l'écran facial. Des écrans spéciaux résistant aux chocs sont également disponibles.

#### **Protection particulière nécessaire pour le soudage**

L'éclat d'un arc de soudage peut causer des lésions permanentes à l'œil non protégé.

**Il faut toujours porter un casque pour effectuer le soudage.** Les yeux, le visage et le cou doivent être protégés contre les rayons brûlants de l'arc ainsi que la projection de métal fondu et de laitier. Pour protéger la vue, il faut s'assurer que le casque de soudeur comporte des lentilles colorées (n° 10 minimum) pour le soudage à 200 ampères ou moins. (Des lentilles plus foncées sont requises pour le courant plus élevé. Consulter le manuel d'instruction du soudeur à cet effet.)

Il ne faut jamais allumer un arc de soudage avant que le casque soit bien en place. Il ne faut jamais regarder un arc de soudage à l'œil nu, peu importe la distance, pendant que quelqu'un soude.

#### **Laitier d'éclatement**

Il ne faut jamais faire des éclats de laitier si les yeux (du travailleur ou des personnes se trouvant à proximité) ne sont pas protégés par des lunettes à coques, un écran oculaire ou les lentilles transparentes d'un casque de soudeur. Si des fragments de laitier chaud touchent l'œil, des soins médicaux sont requis. Il pourrait également s'ensuivre une perte de la vue. Le risque de lésions permanentes aux yeux est *si grand* qu'il est recommandé de ne jamais faire des éclats de laitier au moyen d'un arc sans d'abord protéger les yeux.

### Soudage oxyacétylénique

Il ne faut pas faire de soudage ni utiliser d'accessoire de découpage sans lunettes à coques. Les lentilles devraient être de calibre 5 ou 6 pour le soudage et le découpage, et de calibre 3 ou 4 pour le brasage.

### La protection contre les rayons du soleil est également importante

En plus d'augmenter les risques de cancer de la peau, l'exposition prolongée aux rayons solaires ultraviolets peut également être dommageable pour les yeux. Il faut toujours porter des lunettes de soleil pour protéger les yeux pendant le travail à l'extérieur.

### Il ne faut pas tenir la vue pour acquis !

La perte de la vue ou les dommages à la vue restreignent grandement les possibilités d'emploi. Ils réduisent aussi grandement le plaisir de la vie.

Il ne faut prendre aucun risque avec la vue ! Il vaut mieux porter des lunettes de sécurité, même s'il s'agit « seulement de percer un trou ».

### Y-a-t-il des questions ?

**Prenons enfin quelques instants pour passer en revue les choses à faire et à ne pas faire relativement à la protection des yeux.**

#### CHOSSES À FAIRE :

Porter un dispositif de protection des yeux dès qu'il y a un risque de blessure.

Déterminer si un dispositif résistant aux chocs est nécessaire.

Toujours porter des lunettes à coques en présence de surfaces et d'outils en métal durci.

#### CHOSSES À NE PAS FAIRE :

Allumer un arc avant de mettre le casque en place.

Travailler dans un environnement poussiéreux sans protection pour les yeux.

Travailler à l'extérieur pendant des périodes prolongées sans lunettes de soleil.

Les informations et les recommandations contenues dans cette publication sont considérées comme sérieuses et représentent l'opinion actuelle d'experts sur le sujet. L'Association pour la sécurité à la ferme ne garantit pas la justesse absolue des informations ni qu'elles sont suffisantes, pas plus qu'elle ne prend la responsabilité des conseils de santé et de sécurité qui auraient pu être omis en raison de conditions et de circonstances particulières et exceptionnelles.

Copyright © 2000

Farm Safety Association Inc.  
22-340 Woodlawn Road West, Guelph, Ontario N1H 7K6 (519) 823-5600

Produced with the assistance of:



Agriculture and  
Agri-Food Canada

Agriculture et  
Agroalimentaire Canada



Canadian Coalition for  
Agricultural safety and rural Health  
Coalition canadienne pour la sécurité  
agricole et la santé rurale



Ministry of  
Agriculture,  
Food and Rural Affairs

Ontario